



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 25  
Pouvoirs : 6

Date convocation : 18/09/2024  
Affichage : 18/09/2024

Séance du **26 septembre 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre et le 26 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Jean-Claude MAYRAND

Absents excusés : Virginie FOURNIER, Aline RANC (décédée).

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Rose-Marie MARTIN à Olivier ALLE, Guylène BLAES à Thierry CHAZE, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND. Guy MAYRAND à Patrick FERRERES,

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Objet : GESTION DU PERSONNEL – ACCUEIL DE VOLONTAIRES AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE :**

La Communauté de Communes du Haut Allier Margeride (CCHAM) a sollicité fin 2023 l'agrément auprès de la Direction Régionale Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale (DRJSCS) pour pouvoir accueillir des jeunes dans le cadre d'un service civique au sein de France Services. Cette décision a fait l'objet d'une délibération prise lors du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 (délibération 2023-071).

Pour rappel, l'engagement du service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire :

- o d'une durée de 6 à 12 mois ;
- o pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans les 9 domaines d'intervention reconnus prioritaire pour la Nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, interventions d'urgence) ;
- o représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- o donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire, en nature ou en argent, pris en charge par la structure d'accueil.

La décision n°LR-048-23-00008-00 de la Préfecture de la Lozère nous a accordé le 29 janvier 2024 un agrément valable 3 ans. Un volontaire a sollicité la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride pour réaliser un service civique.



La Communauté de Communes du Haut Allier Margeride souhaite étendre les missions du service civique à des activités culturelles au sein de la médiathèque.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **DONNE SON ACCORD** pour que la CCHAM sollicite un avenant à l'agrément actuel auprès de la Direction Régionale Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale (DRJSCS) pour pouvoir étendre les missions réalisables dans le cadre du service civique aux missions culturelles.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la demande d'avenant à l'agrément actuel et l'**AUTORISE** à signer tous documents y afférant.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

  
Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).